

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 10 SEPTEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 31

Tous les délégués, sauf

M. E. HELMER, M. WINLING (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. A. HELMER et Mme WINCKEL ;

MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HAAS, Mme HITTNER, MM. GANGLOFF,
NEUHARD, KLIPFEL, Mme GESANG, M. WEISBECKER, (excusés) ;

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. HERRLE, SUSS, BABILON, ZINCK,
TREIBER, SCHLOSSER, LIEHN.

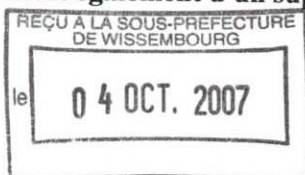
DEL. N° 081/2007conseil

**OBJET : APPROBATION DE L'ARRETE DE PERIMETRE ET DE LA REPARTITION DES
SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN**

- *VU la délibération n° 075/2007 du conseil communautaire du 9 juillet 2007 approuvant le projet de fusion des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn et demandant à Monsieur le Préfet d'arrêter le périmètre du nouvel EPCI résultant de ladite fusion,*
- *VU la délibération n° 076/2007 du conseil communautaire du 9 juillet 2007 approuvant le projet de statuts de la nouvelle communauté de communes à créer par fusion des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU l'arrêté préfectoral en date du 16 août 2007 fixant le périmètre de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,*
- *VU le protocole d'accord préalable à la fusion des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn approuvé par les deux conseils communautaires de la communauté de communes de la vallée de la Sauer et de la communauté de communes de Pechelbronn réunis en « congrès » le 25 juin 2007 à Durrenbach,*
- *VU l'avis du bureau en date du 3 septembre 2007,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

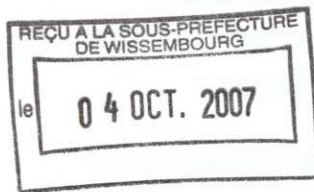
le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention :

- **valide l'arrêté préfectoral du 16 août 2007 fixant le périmètre de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn ;**
- **approuve le périmètre de la communauté de communes Sauer – Pechelbronn résultant de la fusion des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn ;**
- **approuve la répartition des sièges au conseil du nouvel établissement tel que précisé dans le protocole d'accord, soit :**
 - . communes de moins de 450 habitants 2 délégués
 - . communes de 450 à 1 350 habitants 3 délégués
 - . communes de plus de 1 350 habitants 4 délégués
 - . chaque commune disposant également d'un suppléant



.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 septembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and several intersecting lines.